

Le 23/07/2014

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2014 **A SAINTE-INNOCENCE**

Présents : 34

Pouvoirs : 02

Votants : 36

Après une présentation de la commune par le premier adjoint Jean-Marc Divina, les délégués devaient se prononcer sur plusieurs dossiers concernant l'assainissement non collectif :

-Un accord cadre d'opération de réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif est proposé par l'agence de l'eau qui permet de définir le mandat donné pour l'instruction et le versement des aides aux particuliers qui passeraient de 3 500 à 4 200€. La collectivité bénéficierait d'une aide à hauteur de 300€ par logement concerné par la réhabilitation. Le conseil prend acte de ces nouvelles dispositions et considère la nécessité de mettre aux normes les installations classées points noirs et éligibles aux aides.

-D'autre part, le président est autorisé à signer les conventions de perception de redevance d'assainissement non collectif avec les sociétés fermières SAUR et LYONNAISE DES EAUX.

-Enfin, suite aux demandes ponctuelles de certains usagers d'obtenir un diagnostic de l'assainissement non collectif, le tarif de cet acte a été fixé à 80€.

-Les délégués des communes anciennement adhérentes au SIROM sont désignés pour le SMBGD.

-Le projet d'une convention tripartite, entre le Conseil général, Epidropt et la Portes Sud Périgord, a été présenté par Henri Delage. Cette convention définit les responsabilités de chacun pour l'aménagement du sentier d'interprétation de la partie « Eymet » du site de l'Escourrou et serait signée pour 10 ans.

-Le conseil s'est également prononcé favorablement pour la convention liant le service du tourisme du Conseil Général, le comité départemental du tourisme et Portes Sud Périgord pour la gestion des sentiers du secteur d'Issigeac inscrits au PDIPR.

-Concernant la maison des services publics d'Issigeac, après consultation directe, la société Elyfec a été retenue pour la mission Sécurité, Protection et Santé (SPS) pour un montant de 3 096€ TTC, la mission bureau de contrôle technique (tranche ferme) sera assurée par la société Veritas pour un montant de 7 188€ TTC et pour l'étude de sols c'est Optisol qui est retenu pour 2 995.91€ TTC.

-Pour les travaux de voirie 2014, un contrat d'emprunt de 100'000€ sur 8 ans avec des échéances trimestrielles sera signé auprès du Crédit Agricole.

-Diverses délibérations concernant le personnel communautaire existant ont été votées et acceptées à l'unanimité dans les écoles du secteur d'Issigeac et d'Eymet également.

-Les services de la DDT sollicitent l'avis du conseil sur le projet d'élaboration des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des communes riveraines du Dropt, à savoir Eymet, Razac d'Eymet, Saint-Aubin-de-Cadelech, Serres et Montguyard et Plaisance. Les cartes et divers documents ont été transmis aux communes concernées pour avis préalable et le conseil communautaire suivra l'avis exprimé des communes.

-Une convention avec les services de la DDT est également approuvée pour la réalisation d'un diagnostic de territoire.

-Les membres du comité de pilotage du SCOT ont été désignés.

-Le conseil communautaire a adopté la motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'état.

Le Président,
Jérôme BETAÏLLE.